



**Direction générale des services
Direction des finances et des affaires juridiques
Services des affaires juridiques et des assemblées**

**Arrêté n° 256/2023
portant désignation du représentant du président du Conseil départemental
pour siéger à la commission consultative des gens du voyage du Cher (CCGV)**

Le président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3221-7,

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, et notamment le IV de l'article 1,

Vu le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage, et notamment l'article 1,

Vu la délibération n° AD 173/2021 du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant élection de son Président,

Vu son arrêté n° 403/2021 du 2 novembre 2021 portant désignation de M. Fabrice CHOLLET, conseiller départemental délégué, en qualité de représentant du président du Conseil départemental pour siéger à la commission départementale consultative des gens du voyage,

Vu l'arrêté n° 103/2023 du 7 février 2023 portant délégation de fonctions à M. Christian GATTEFIN, conseiller départemental délégué, pour animer et suivre les politiques départementales dans le domaine de l'habitat,

Considérant que la CCGV doit notamment comprendre de droit le président du Conseil départemental, dont il est le co-président avec le représentant de l'État dans le Département,

Considérant la réélection de la commission permanente et de ses vice-présidents,

Considérant qu'il convient de désigner le conseiller départemental délégué en charge de l'habitat en qualité de représentant du président du Conseil départemental pour siéger à la CCGV,

Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20230622-256-2023-A1
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023

- ARRÊTE -

Article 1 : M. Christian GATTEFIN est désigné représentant du président du Conseil départemental du Cher au sein de la CCGV.

Article 2 : L'arrêté n° 403/2021 du président du Conseil départemental du 2 novembre 2021 susvisé est rapporté.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet le **23 JUIN 2023**

Article 4 : Cette désignation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 5 : Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté est notifié à Messieurs GATTEFIN et CHOLLET ainsi qu'à M. le Préfet du Cher.

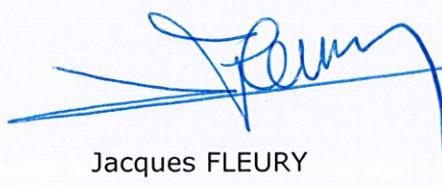
Article 7 : Le présent arrêté est publié sur le site internet du Département du Cher (<https://www.departement18.fr/Registres-des-Actes-Administratifs>). En cas d'urgence, le présent arrêté sera préalablement affiché à l'accueil de l'Hôtel du Département (dont le siège se situe : 1 place Marcel Plaisant - 18000 BOURGES Cedex, et, dont les horaires d'ouverture de l'accueil au public sont : 8h30-12h00 / 13h30-17h00, du lundi au vendredi).

Article 8 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux adressé au président du conseil départemental du Cher (Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES Cedex). Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale à l'adresse suivante : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS Cedex, ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité (rejet explicite) ou en l'absence de réponse de ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

À BOURGES, le **22 JUIN 2023**

Le président du Conseil départemental,


Jacques FLEURY



Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20230622-256-2023-A1
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception en préfecture : 22/06/2023

Page 2 sur 3



⌘ Acte transmis au contrôle de légalité le : 22 JUIN 2023

⌘ Acte publié le : 22 JUIN 2023

⌘ Acte affiché le : *NEANT*

⌘ Acte transmis à M. le Préfet du Cher : 22 JUIN 2023

⌘ Acte transmis à M. CHOLLET : 22 JUIN 2023

⌘ Attestation du délégataire de fonction :

Prénom : NOM :

Acte notifié le :

En bénéficiant de la présente délégation de fonction, j'atteste sur l'honneur avoir connaissance de mes obligations déontologiques et m'engage à informer, par écrit, le président du Conseil départemental, de toute situation de conflit d'intérêts dans laquelle je me trouverais en assurant mes missions et me déporter en conséquence, préalablement à toute prise d'acte.

Signature :

